

Séance du 8 novembre 2023

**Projet Délibération n° 2023\_44**

L'an deux mille vingt-trois, le 8 novembre 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 31 octobre 2023

Etaient présents : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, HENNOTE Stéphanie, BREUSSIN Joël, DANDRÉ Fabien, DESPAGNET Guillaume, DULAURIÉ Jérémy, DESTRUHAUT Thierry, LARGEAU Brigitte, ROMIEU Tanguy, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : LABOULAIS Monia et RENARD Jeanne.

**Objet : réfection de la toiture de l'église**

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de précipitations importantes, une fuite dans la toiture a détrempe l'isolation sous toiture et le plafond en plâtre qui a fini par s'effondrer sur quelques mètres carrés. Ces faiblesses de la toiture mettant en jeu la sécurité des personnes, la décision a été prise d'inspecter l'ensemble de la toiture. Le remplacement des tuiles sur le corps principal et sur le clocher abritant le beffroi s'est révélé nécessaire. Cette solution ayant un caractère de sécurité avéré, Monsieur le Maire propose de procéder sans tarder à la réfection de la toiture, en s'appuyant sur l'Article R 2122-1 du code de la commande publique pour invoquer l'urgence impérieuse.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d'adopter le projet de réfection de la toiture de l'église
  - d'autoriser le Maire à solliciter un concours financier exceptionnel de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour l'année 2023 :
    - o Coût estimatif de l'opération : 75 268 € TTC
    - o Montant estimatif de l'opération éligible : 62 723 € HT
    - o Montant de la subvention sollicitée (40 % du HT) 25 089 €
  - de financer cette opération comme suit :
    - o Subvention DSIL 25 089 €
    - o Fonds propres 50 179 €
- TOTAL 75 268 €**
- d'autoriser Mr le Maire à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Saint-Martin-d'Oney, le 9 novembre 2023

Le Maire, Philippe SAËS

